

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 23.08.2024

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 20.08.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99**UFI:** G660-M0FP-A00P-FEEP**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Détergent à haute pression**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit **PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99**

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Non applicable.

95-14-7	benzotriazole	Liste II
---------	---------------	----------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Produit de nettoyage.

· **Composants dangereux:**

CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99

(suite de la page 2)		
CAS: 68439-51-0	Fatty alcohol ethoxylate	≥2,5-<5%
	! Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	
	Polyamine à modification anionique	≥1-<3%
	Eye Dam. 1, H318; ! Acute Tox. 4, H332	
CAS: 95-14-7 EINECS: 202-394-1 Reg.nr.: 01-2119979079-20-xxxx	benzotriazole	≥1-<2,5%
	Aquatic Chronic 2, H411; ! Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 2605-79-0 EINECS: 220-020-5 Reg.nr.: 01-2119959297-22	aminoxide de décylidiméthyl	≥1-<2,5%
	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ! Acute Tox. 4, H302	
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
agents de surface non ioniques		<5%
Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
 - après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 - après ingestion :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
 - Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit **PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
VL	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm
67-63-0 2-propanol	
VL	Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit **PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99**

(suite de la page 4)

· DNEL		
67-63-0 2-propanol		
Oral	DNEL	26 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	888 mg/kg×d (employé)
		319 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	500 mg/m3 (employé)
		89 mg/m3 (consommateur)

· PNEC	
67-63-0 2-propanol	
PNEC	140,9 mg/l (freshwater)
	140,9 mg/l (marine water)
	140,9 mg/l (STP)
	2251 mg/l (STP)
PNEC sediment	552 mg/kg (freshwater)
	552 mg/kg (marine water)
PNEC soil	28 mg/kg (soil)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit **PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- État physique liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : genre alcool
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion : -1 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 100 °C
- Inflammabilité Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- inférieure : Non déterminé.
- supérieure : Non déterminé.
- Point d'éclair 62 °C (Closed Cup)
- Température d'inflammation : pas applicable
- Température de décomposition : Non déterminé.
- pH à 20 °C 9
- valeur du pH 1 %: 7-9
- Viscosité :
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- dynamique : Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau : entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur : Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,006 g/cm³
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Densité de vapeur relative Non déterminé.
- Caractéristiques des particules Non applicable.

· 9.2 Autres informations

- Aspect: liquide
- Forme :
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Non déterminé.
- Modification d'état
- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit **PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99**

(suite de la page 6)

· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)
Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)
67-63-0 2-propanol		
Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	13900 mg/kg (can) (OECD 402)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99

(suite de la page 7)

95-14-7 benzotriazole		
Oral	LD50	500 mg/kg (Rat)
2605-79-0 aminoxide de décyl diméthyl		
Oral	LD50	301-2000 mg/kg (Rat)

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
95-14-7	benzotriazole	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :	
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
LC50/96 h	1300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC10/16 h	1170 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/24 h	2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
67-63-0 2-propanol	
LC50/96 h	9640 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48 h	13299 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72 h	>1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18 h	>1000 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412)
95-14-7 benzotriazole	
LC50/96 h	180 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h	15,8 mg/l (Aquatic invertebrates) (OECD 202)
EC50	1060 mg/l /3 h (STP) (OECD 209)
ErC10/72h	1,18 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99

(suite de la page 8)

2605-79-0 aminoxide de décyldiméthyl	
LC50/96 h	31,8 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h	3,43 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72 h	0,16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Degré d'élimination :	
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
OECD 301C	80-90 % (28 d)
OECD 301E	>70 % (28 d)
OECD 302B	100 % (28 d)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 20.08.2024

Nom du produit **PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99**

(suite de la page 9)

· Catalogue européen des déchets	
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
· Emballages non nettoyés :	
· Recommandation : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.	
· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.	

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	
	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.	
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55	
· Prescriptions nationales :	
· Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes	

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.08.2024

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 20.08.2024

Nom du produit PressurePro Produit de nettoyage pour modules solaires RM 99

(suite de la page 10)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

· **Contact :**

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

· **Numéro de la version précédente:** 11

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0-011-339-0 RM 99/4 2-736